

FORMATION : Addictions sans substances (jeux, sexe, cyber-addictions...) : nouvelles approches thérapeutiques

Dernière modification le 05/08/2024 à 09:08

Public concerné et pré-requis:

- Infirmier
- AS
- Rééducateur
- Assistant social
- Psychologue
- Psychiatre

Durée : 2 jours

Intervenant :

Spécialiste des conduites addictives

CONTEXTE :

Le saviez-vous ? Le « trouble du jeu vidéo » (Gaming disorder) est reconnu comme une maladie (section des troubles de l'addiction) par l'Organisation mondiale de la santé depuis juin 2018.

LE + DE LA FORMATION

Des cas adaptés aux situations de dépendances comportementales, ainsi que la possibilité de travailler sur des cas rencontrés par les participants.

OBJECTIFS :

- Identifier les principales composantes des dépendances comportementales
- Différencier les addictions sans substances des addictions avec substances pour mieux comprendre les mécanismes liés
- Identifier des pistes de prise en charge au quotidien

FORMATION : Addictions sans substances (jeux, sexe, cyber-addictions...) : nouvelles approches thérapeutiques

Dernière modification le 05/08/2024 à 09:08

PROGRAMME :

Jour 1

- Dépendance comportementale : qu'est ce que c'est ?
- Focus sur les jeux de hasard, les jeux d'argent, la cyberdépendance
- Les publics phares
- Les outils du repérage
- Les comorbidités psychiatriques et leurs conséquences

Jour 2

- Les outils de la prévention
- La prise en charge (focus sur l'accompagnement psychosocial)
- Le travail avec l'entourage
- Les outils dédiés

FORMATION : Addictions sans substances (jeux, sexe, cyber-addictions...) : nouvelles approches thérapeutiques

Dernière modification le 05/08/2024 à 09:08

Démarche centrée compétences en situation, mobilisant la réflexion et ancrée dans les questions de « terrain ».

- Un questionnaire préalable à la formation adressé à chaque stagiaire pour identifier les niveaux des connaissances.
- Une évaluation de la satisfaction, de l'acquisition de connaissances et de la transférabilité.

- Mise à disposition de ressources pédagogiques
- Des attestations de formation remises en fin de stage
- Un bilan pédagogique adressé à l'établissement (délai 1 mois), accompagné de la copie des attestations de formation.